

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 39.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2022

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le cinq septembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six août deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : SCHÜLER Jean représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration.

Absents excusés : D'HEILLY Alain, DURANCEAU Damien.

ORDRE DU JOUR : Lancement d'une consultation pour la location et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents techniques de la CCSB

En application du Code du Travail et en tant qu'employeur, la CCSB doit mettre les Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés à la disposition des agents. Lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige (comme par exemple, la collecte des ordures ménagère), elle doit également mettre à leur disposition des vêtements de travail adaptés.

Le marché de location et d'entretien des équipements textiles destinés aux agents techniques de la CCSB, conclu avec l'Etablissement et Services d'Aide par le Travail de Rosans, arrivera à son terme le 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé de relancer ce marché sous la forme d'un accord-cadre pour une durée de trois ans et selon une procédure adaptée, avec un montant maximum de 90 000 € HT.

A titre de comparaison, le montant du marché actuel d'une durée de trois ans devrait s'établir en fin d'année à 60 957,18 € HT (pour la location et l'entretien d'une quarantaine de dotations).

Dans le nouveau marché, outre les dotations actuelles, seraient incluses les fournitures de nouveaux EPI (tels que des salopettes) et d'un stock tampon afin de répondre plus rapidement aux besoins lors du recrutement d'agents remplaçants notamment.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le lancement de la consultation concernant la location et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents techniques de la CCSB tel que décrit précédemment.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Publiée le : **19 SEP. 2022**

Le Secrétaire


